

Pierre RIGONDAUD
2 rue Jourdan
87 350 PANAZOL
2022

le 8 décembre

à M. le Président du SMIPAC

Objet : participation à la concertation dans le cadre de projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière (PAC) dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Monsieur le Président,

Après consultation du projet d'extension du PAC sur vote site internet (<https://www.smipac.com/>), je tenais à vous présenter mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes.

D'une manière générale, il n'est plus entendable d'artificialiser des terres compte-tenu des enjeux sous-jacents portés par les terres et paysagers nourriciers d'une part et les terres naturelles et forestières d'autre part. Les quelques compensations qui pourraient être proposées sont totalement inefficaces pour réparer les dommages créés pour l'environnement et la disparition de terres agricoles.

Avec le changement climatique, la perte de la biodiversité est un phénomène inquiétant qui menace notre planète, et la disparition des habitats naturels et leur fractionnement en sont la première cause. Il n'est pas possible de continuer à grignoter les espaces naturels comme si rien ne se passait, la biodiversité est indispensable à la survie de l'espèce humaine. Les données environnementales et particulièrement les inventaires d'espèces paraissent singulièrement lacunaires dans les présentations que vous fournissiez.

La disparition des terres agricoles est en France un phénomène qui menace la souveraineté alimentaire. Chaque année, nous artificialisons une surface correspondant à la production alimentaire pour une agglomération comparable à celle du Havre (160 000 habitants environ). Aucune donnée agricole ne figure dans les dossiers consultables.

Le projet d'extension que vous soutenez ne repose sur aucune étude économique prenant en compte le contexte économique global du secteur. Des surfaces sont toujours disponibles alentours. Tout laisse à penser que l'effet de l'agrandissement serait au mieux de remplir la zone d'aménagement au détriment des territoires entourant celle-ci (transfert d'activités) et sans création nette d'emplois.

La présente concertation ne permet pas bonne compréhension du projet en ne se référant pas au contexte global agricole, économique et environnemental.

Veillez agréer, M. le Président, mes salutations distinguées.

